



Durée du contrat mal exprimé (1 mois 29 jours)

Par **rvbano**, le **12/09/2010** à **19:09**

Bonjour,

J'ai été engagé dans un restaurant le 2 Août. J'ai un contrat de saisonnier. Ma durée de contrat est de 1 mois 29 jours.

Cela reste assez "vague". Un mois correspond à 30 jours ou 31?

Ayant trouvé un CDI pour la suite, j'aimerais savoir exactement quant-es-ce que je termine.

Merci pour vos réponses.